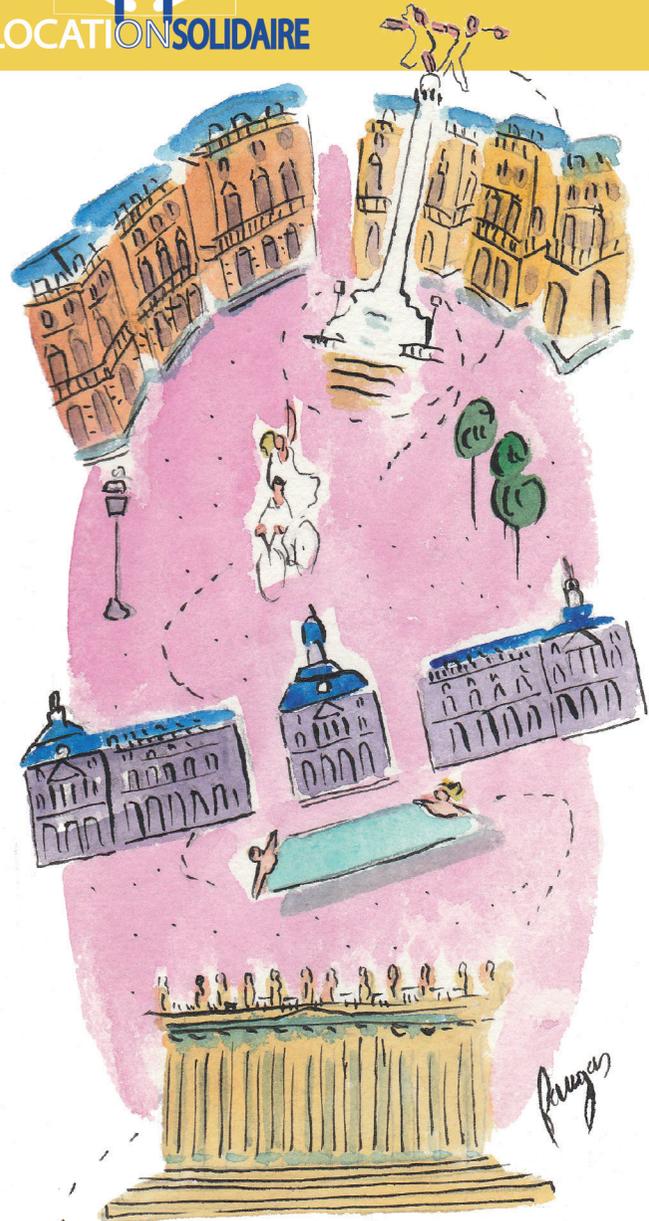


*Vous êtes propriétaire et vous souhaitez avoir un revenu locatif sécurisé ?*



*Donnez du sens à votre patrimoine... au service de la solidarité !*



**80** propriétaires  
**350** logements  
**450** ménages logés

## La LOCATION SOLIDAIRE

Un dispositif d'intermédiation locative qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers.

**Depuis 25 ans, l'association le Diaconat de Bordeaux\* œuvre pour l'accès à un logement digne et durable des ménages en insertion, en travaillant en partenariat avec des bailleurs privés pour renforcer son offre de logement.**

### PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT SUR BORDEAUX MÉTROPOLE

ou LE SUD GIRONDE ?

→ Louez votre bien au **Diaconat de Bordeaux** et bénéficiez de nombreux avantages



\* Le Diaconat de Bordeaux est une association reconnue d'utilité publique depuis 1906 agréée par les pouvoirs publics. Sa mission est d'apporter une aide aux personnes en difficulté au travers de trois champs d'action : l'accompagnement social, l'hébergement et le logement, aidant ainsi plus de 2000 personnes par an.



*Un dispositif proposé par le*



*en partenariat avec notamment*



### POUR TOUTE QUESTION

**Laure TREMEL**  
Responsable du Service Logement Accompagné  
laure.tremel@diaconatbordeaux.fr  
06.33.07.18.77

**Diaconat de Bordeaux**  
32 rue du Commandant Arnoult 33000 Bordeaux  
05 56 44 76 17 ~ contact@diaconatbordeaux.fr  
www.diaconatbordeaux.fr

## Démarche solidaire

### ► INSCRIPTION DURABLE DANS UN LOGEMENT DÉCENT

→ Loger dans les meilleures conditions les personnes engagées dans un parcours d'insertion qui ne peuvent accéder seules à un logement dit 'de droit commun',

→ Loyer modéré pour les ménages modestes,

→ Glissement de bail lorsque cela est possible et souhaité par les deux parties, le ménage hébergé devient alors votre locataire en titre.

### ► ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES

→ Le **propriétaire** est accompagné dans l'ensemble des démarches administratives, notamment pour une demande de travaux auprès de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), ainsi que dans la recherche des économies d'énergies possibles.

→ Le **locataire** bénéficie d'un accompagnement social visant son insertion et son autonomie. Il est soutenu dans l'entretien du logement durant toute la durée du bail : sensibilisation aux éco-gestes, acquisition/apprentissage des devoirs locatifs...

## Sans risque

### ► GARANTIE DU PAIEMENT DU LOYER ET DES CHARGES ET DE L'ENTRETIEN DU LOGEMENT

→ Le Diaconat de Bordeaux est signataire du bail. L'association assume les obligations locatives,

→ Assure le versement des loyers,

→ Prend en charge les réparations locatives si nécessaire...

## De nombreux avantages

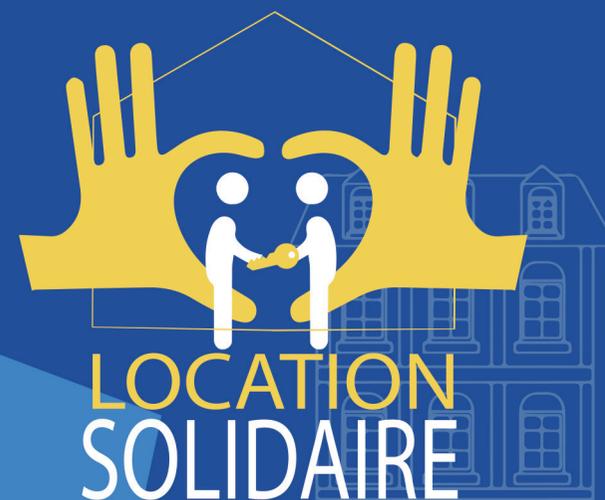
### ► LA LOCATION SOLIDAIRE PERMET DE BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX

→ L'IML est compatible avec les dispositifs d'investissement locatif de type PINEL ou SCCELLIER.

→ Dans le cadre d'une convention avec l'ANAH\* - avec ou sans travaux - et prévoyant un plafonnement du loyer, la déduction fiscale à appliquer sur les revenus fonciers peut atteindre 85%.

### Pour l'instant vous n'avez pas de logement disponible à la location ?

Vous pouvez PARTICIPER à la constitution d'un **fonds solidaire**, destiné : à l'équipement des appartements, à la réduction du loyer restant à la charge des ménages, au financement des travaux d'économie d'énergie ou d'aménagement...



\*Un prime de 1000€ est versée au bailleur dans le cas d'un conventionnement hors loyer intermédiaire et hors zone C.